CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PENSION FÉLINE



Afin de respecter les règles d'hygiène et de permettre à votre chat de passer un agréable séjour, certaines conditions sont nécessaires pour son admission :

- Votre chat doit être en bonne santé générale
- Vaccination à jour
- Pucé ou tatoué
- Stérilisé
- Et reçu un traitement antiparasitaire
- Votre chat doit être agréable et non agressif envers ses congénères

Son carnet de santé doit être fourni et nous le garderons le temps du séjour

Peut-il y avoir des suppléments facturés pour la garde de mon chat à la pension féline ?
Nous assurons le suivi des traitements médicamenteux ou des soins dont doit bénéficier votre animal. Les ordonnances sont obligatoires

Faire garder son chat pendant un mois ou une longue durée ?
Nous vous invitons à nous contacter pour toute demande exceptionnelle de longue durée. Dans le cas d'une hospitalisation, d'un accident, d'un déménagement à l'étranger, d'un déplacement professionnel, etc... Ainsi nous adapterons la proposition en fonction de vos besoins.

Qui paye la facture du vétérinaire si mon animal nécessite une consultation ou des soins ?
Nous réagissons le plus rapidement possible en cas de suspicion de problèmes de santé. Nous travaillons avec la Clinique vétérinaire de Bourg Madame

Les frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire sauf cas exceptionnels.

A savoir qu'un **« forfait vétérinaire »,** de 20€ vous sera facturé pour toute visite chez le vétérinaire et la totalité des frais liés à cette visite restera à votre charge. (Consultations, soins, hospitalisation, médicaments…)

Vous êtes les seuls à connaître les besoins et les goûts de votre boules de poils, donc nous vous demandons de venir avec :

- Ses croquettes et pâté nécessaire pour son séjour
- Son lit, sa couverture, ses jouets fétiches

Contact en cas d'urgence :

……
……
……..

Date :……../……/…….

Signature du propriétaire
(lu et approuvé)

Signature Présidente
De la pension féline

